

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE RELATIF A UNE AUTORISATION DE MISE EN LOCATION D'UN LOGEMENT

ACCORD APRES REALISATION DES TRAVAUX

Au titre des articles L.635-1 à L.635-11 et R.635-2 du code de la Construction et de l'Habitation
Délivré par le Maire au nom de la Commune

Le Maire de PREIGNAC,

VU la demande préalable d'autorisation de mise en location déposée le 29/11/2024 par la SCI Archibald 1^{ER} représentée par Mme Géraldine BARZUN, bailleur, pour la mise en location du logement situé au n°19 CD8E de Sauternes enregistrée par la Commune de Preignac sous le numéro APML 03333724P0032.

Vu les articles L.635-1 à L.635-11 du code de la construction et de l'habitation

Vu la délibération 050-2019 du Conseil Municipal en date du 08/07/2019

Vu l'arrêté municipal APML03333724P0032 en date du 13/12/2024, notifié le 03/01/2025 et soumettant à conditions de travaux l'obtention de l'autorisation préalable de mise en location pour le bien sis 19 CD8E de Sauternes - 33210 PREIGNAC

Vu l'attestation de l'entreprise JCB Electricité Générale 31 Le Bourg 33230 MARANSIN qui stipule avoir remplacé le piquet de terre et avoir mesurer la résistance à la terre de la prise du salon levant toute anomalie électrique du diagnostic immobilier

Vu la contre visite du logement effectuée le 25/02/2025 à 10h30 par M. LABADIE Daniel, adjoint au Maire et M. DANEY Bernard Conseiller municipal, en charge du dossier ;

Considérant que les élus ont pu constater lors de la contre visite que le garde-corps avait été consolidé, que les peintures des portes avaient été réalisées, que la porte condamnée avait été restaurée

Considérant que selon les éléments visibles, déclaratifs et disponibles, le logement satisfait aux exigences de sécurité et de salubrité en matière d'habitation et qu'il ne semble pas pouvoir porter atteinte à la santé et à la sécurité des futurs occupants,

Mairie

1 Place de la Mairie
33210 PREIGNAC

Tél : 05 56 63 27 39

Fax : 05 56 63 80 28

mairie@preignac.fr

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le **27 FEV. 2025**

ID : 033-213303373-20250226-APML_24P0032T-AI

APML 033 337 24 P 0032

8.5 Politique de la ville Habitat Logement

ARRETE

Article 1 :

L'autorisation de mise en location du logement au 19 CD8E de Sauternes - 33210 PREIGNAC est **ACCORDEE**.

Article 2 :

Cette autorisation devra être suivie d'une mise en location sous deux ans à partir de sa notification sans quoi cette dernière sera considérée comme caduque et le bien locatif en question devra faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation préalable de mise en location.

Article 3 :

Elle devra être renouvelée à chaque nouvelle mise en location, relocation et adjointe au bail.

Article 4 :

En cas de mutation à titre gratuit ou onéreux du logement, l'autorisation en cours de validité pourra être transférée au nouveau propriétaire qui devra effectuer une déclaration de transfert auprès des services de la Mairie.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié et le cas échéant affiché ou notifié conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de Preignac.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- la sous – préfecture par télétransmission
- SCI ARCHIBALD 1^{ER} Mme BARZUN Géraldine 16 Rue de LATRESNE 33100 BORDEAUX

Preignac, Le 26/02/2025.

Le Maire



Thomas FILLIATRE